

SECTION IX

BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS; LIEGE ET OUVRAGES EN LIEGE; OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE

CHAPITRE 44

BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS

Notes.

1.- Le présent Chapitre ne comprend pas :

- a) les bois en copeaux, en éclats, concassés, moulus ou pulvérisés, des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires (n° 12.11);
- b) les bambous ou autres matières de nature ligneuse des espèces utilisées principalement en vannerie ou en sparterie, bruts, même fendus, sciés longitudinalement ou coupés de longueur (n° 14.01) ;
- c) les bois en copeaux, en éclats, moulus ou pulvérisés des espèces utilisées principalement pour la teinture ou le tannage (n° 14.04) ;
- d) les charbons activés (n° 38.02) ;
- e) les articles du n° 42.02 ;
- f) les ouvrages du Chapitre 46 ;
- g) les chaussures et leurs parties, du Chapitre 64 ;
- h) les articles du Chapitre 66 (les parapluies, les cannes et leurs parties, par exemple);
- ij) les ouvrages du n° 68.08 ;
- k) la bijouterie de fantaisie du n° 71.17 ;
- l) les articles de la Section XVI ou de la Section XVII (pièces mécaniques, boîtiers, enveloppes, cabinets pour machines et appareils et pièces de charonnage, par exemple);
- m) Les articles de la Section XVIII (les cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et les instruments de musique et leurs parties, par exemple);
- n) les parties d'armes (n° 93.05);
- o) les articles du Chapitre 94 (meubles, appareils d'éclairage, constructions préfabriquées, par exemple);
- p) les articles du Chapitre 95 (jouets, jeux, engins sportifs, par exemple);

- q) les articles du Chapitre 96 (pipes, parties de pipes, boutons et crayons, par exemple) à l'exclusion des manches et montures, en bois, pour articles du n° 96.03;
- r) les articles du Chapitre 97 (objets d'art, par exemple).
- 2.- Au sens du présent Chapitre, on entend par bois dits densifiés le bois massif ou constitué par des placages, ayant subi un traitement chimique ou physique (pour le bois constitué par des placages, ce traitement doit être plus poussé qu'il n'est nécessaire pour assurer la cohésion) de nature à provoquer une augmentation sensible de la densité ou de la dureté, ainsi qu'une plus grande résistance aux effets mécaniques, chimiques ou électriques.
- 3.- Pour l'application des n°s 44.14 à 44.21, les articles en panneaux de particules ou panneaux similaires, en panneaux de fibres, en bois stratifiés ou en bois dits "densifiés" sont assimilés aux articles correspondants en bois.
- 4.- Les produits des n°s 44.10, 44.11 ou 44.12 peuvent être travaillés de manière à obtenir les profils admis pour les bois du n° 44.09, cintrés, ondulés, perforés, découpés ou obtenus sous des formes autres que carrée ou rectangulaire ou soumis à toute autre ouvraison, pour autant que celle-ci ne leur confère pas le caractère d'articles d'autres positions.
- 5.- Le n° 44.17 ne couvre pas les outils dont la lame, le tranchant, la surface travaillante ou toute autre partie travaillante est constitué par l'une quelconque des matières mentionnées dans la Note 1 du Chapitre 82.
- 6.- Sous réserve de la Note 1 ci-dessus et sauf dispositions contraires, le terme *bois*, dans un libellé de position du présent chapitre, s'applique également au bambou et aux autres matières de nature ligneuse.

Notes de sous-positions.

1. - Aux fins du n°4401.31, l'expression boulettes de *bois* désigne les sous-produits, tels que les éclats de coupe, les sciures ou les bois en plaquettes, issus de l'industrie mécanique de transformation du bois, de l'industrie du meuble ou d'autres activités de transformation du bois, agglomérés soit par simple pression, soit par adjonction d'un liant dans une proportion n'excédant pas 3% en poids. Ces boulettes sont de forme cylindrique, dont le diamètre et la longueur n'excèdent pas respectivement 25 mm et 100 mm.
2. - Au sens des n°s 4403.41 à 4403.49, 4407.21 à 4407.29, 4408.31 à 4408.39 et 4412.31, on entend par *bois tropicaux* les types de bois suivants :

Abura, Acajou d'Afrique, Afrormosia, Ako, Alan, Andiroba, Aningré, Avodiré, Azobé, Balau, Balsa, Bossé clair, Bossé foncé, Cativo, Cedro, Dabema, Dark Red Meranti, Dibétou, Doussié, Framiré, Freijo, Fromager, Fuma, Geronggang, Ilomba, Imbuia, Ipé, Iroko, Jaboty, Jelutong, Jequitiba, Jongkong, Kapur, Kempas, Keruing, Kosipo, Kotibé, Koto, Light Red Meranti, Limba, Louro, Maçaranduba, Mahogany, Makoré, Mandioqueira, Mansonia, Mengkulang, Meranti Bakau, Merawan, Merbau, Merpauh, Mersawa, Moabi, Niangon, Nyatoh, Obeche, Okoumé, Onzabili, Orey, Ovengkol, Ozigo, Padauk, Paldao, Palissandre de Guatemala, Palissandre de Para, Palissandre de Rio, Palissandre de Rose, Pau Amarelo, Pau Marfim, Punah, Pulai, Quaruba, Ramin, Sapelli, Saqui-Saqui, Sepetir, Sipo, Sucupira, Suren, **Tauari**, **Teak**, Tiama, Tola, Virola, White Lauan, White Meranti, White Seraya, Yellow Meranti.

Note complémentaire :

On entend par farine de bois, au sens du n° 4405 00, la poudre de bois passant, avec un maximum de 8% en poids de déchets, au tamis ayant une ouverture de mailles de 0,63 mm.

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
	44.01			Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes similaires.			
		4401.10	00	– Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires			
3			10	--- de conifères.....	2,5	kg	–
3			90	--- autres	2,5	kg	–
				– Bois en plaquettes ou en particules :			
5		4401.21	00 00	-- De conifères	2,5	kg	–
5		4401.22	00 00	-- Autres que de conifères	2,5	kg	–
				– Sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes similaires :			
		[4401.30]					
3		4401.31	00 00	-- Boulettes de bois	2,5	kg	–
		4401.39	00	-- Autres			
				--- sciures :			
3			11	---- brutes	2,5	kg	–
3			19	---- tamisées ou blutées ou bien agglomérées.....	2,5	kg	–
3			90	---- autres	2,5	kg	–
	44.02			Charbon de bois (y compris le charbon de coques ou de noix), même aggloméré.			
		[4402.00]					
3		4402.10	00 00	– De bambou.....	2,5	kg	–
3		4402.90	00 00	– Autres.....	2,5	kg	–
	44.03			Bois bruts, même écorcés, désaubierés ou équarris.			
		4403.10		– Traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation			
			10	--- bois équarris :			
				---- bois communs :			
				----- conifères :			
3			11	----- pin	2,5	m ³	m ³
3			12	----- sapin blanc.....	2,5	m ³	m ³
3			13	----- sapin rouge	2,5	m ³	m ³
3			19	----- autres	2,5	m ³	m ³
				----- autres :			
3			21	----- okoumé	2,5	m ³	m ³
3			22	----- chêne	2,5	m ³	m ³
3			23	----- hêtre.....	2,5	m ³	m ³
3			24	----- peuplier.....	2,5	m ³	m ³
3			25	----- eucalyptus.....	2,5	m ³	m ³
3			26	----- châtaigner.....	2,5	m ³	m ³
3			29	----- autres	2,5	m ³	m ³
				---- bois fins :			
3			91	---- noyer.....	2,5	m ³	m ³
3			92	---- acajou	2,5	m ³	m ³
3			93	---- cèdre.....	2,5	m ³	m ³
3			94	---- arganier	2,5	m ³	m ³
3			95	---- thuya.....	2,5	m ³	m ³
3			99	---- autres.....	2,5	m ³	m ³
				--- bois bruts, même écorcés ou dégrossis :			

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
3			20 00	---- poteaux de conifères, d'une longueur de 6 m inclus à 18 mètres inclus et ayant une circonférence au gros bout de 45 cm exclus à 90 cm inclus ..	2,5	m ³	m ³
3			30 00	---- autres poteaux de conifères	2,5	m ³	m ³
				---- rondins d'une circonférence au gros bout de moins de 60 cm :			
3			41 00	---- bois de mine	2,5	m ³	m ³
3			49 00	---- autres rondins	2,5	m ³	m ³
				---- autres :			
			50	---- bois fins :			
3			10	---- acajou	2,5	m ³	m ³
3			20	---- noyer	2,5	m ³	m ³
3			30	---- cèdre	2,5	m ³	m ³
3			40	---- arganier	2,5	m ³	m ³
3			50	---- thuya	2,5	m ³	m ³
3			90	---- autres	2,5	m ³	m ³
				---- autres :			
3			91 00	---- eucalyptus et mimosa	2,5	m ³	m ³
3			92 00	---- okoumé	2,5	m ³	m ³
3			99 00	---- autres	2,5	m ³	-
		4403.20		- Autres, de conifères			
			10	--- bois équarris :			
3			10	---- pin	2,5	m ³	m ³
3			20	---- sapin blanc	2,5	m ³	m ³
3			30	---- sapin rouge	2,5	m ³	m ³
3			90	---- autres	2,5	m ³	m ³
				--- bois bruts, même écorcés ou dégrossis :			
3			20 00	---- poteaux, d'une longueur de 6 m inclus à 18 mètres inclus et ayant une circonférence au gros bout de 45 cm exclus à 90 cm inclus	2,5	m ³	m ³
3			30 00	---- autres poteaux	2,5	m ³	m ³
3			40 00	---- bois de trituration en rondins d'une longueur de moins de 2.50 mètres et ayant une circonférence au gros bout de 20 cm exclus à 110 cm inclus ou en quartiers d'une longueur de moins de 2.50 mètres	2,5	m ³	m ³
				---- rondins d'une circonférence au gros bout de moins de 60 cm :			
3			51 00	---- bois de mine	2,5	m ³	m ³
3			59 00	---- autres rondins	2,5	m ³	m ³
3			90 00	---- autres	2,5	m ³	m ³
		4403.41		- Autres, de bois tropicaux visés à la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre :			
				-- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau			
			10	--- bois équarris :			
3			10	---- bois communs	2,5	m ³	m ³
3			90	---- bois fins	2,5	m ³	m ³
				--- bois bruts, même écorcés ou dégrossis :			
3			20 00	---- rondins d'une circonférence au gros bout de moins de 60 cm	2,5	m ³	m ³
				---- autres :			
3			91 00	---- bois fins	2,5	m ³	m ³
3			99 00	---- autres	2,5	m ³	m ³
		4403.49		-- Autres			
			10	--- bois équarris :			
3			10	---- bois communs	2,5	m ³	m ³
3			90	---- bois fins	2,5	m ³	m ³
				--- bois bruts, même écorcés ou dégrossis :			
3			20 00	---- rondins d'une circonférence au gros bout de moins de 60 cm	2,5	m ³	m ³
3			30 00	---- autres, okoumé	2,5	m ³	m ³
				---- autres :			
3			92 00	---- bois fins	2,5	m ³	m ³
3			98 00	---- autres	2,5	m ³	m ³
				- Autres :			

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
		4403.91		-- De chêne (<i>Quercus spp.</i>)			
3			10 00	--- bois équarris.....	2,5	m ³	m ³
				--- bois bruts, même écorcés ou dégrossis :			
3			20 00	---- bois de trituration en rondins d'une longueur de moins de 2.50 mètres et ayant une circonférence au gros bout de 20 cm exclus à 110 cm inclus ou en quartiers d'une longueur de moins de 2.50 mètres	2,5	m ³	m ³
				---- rondins d'une circonférence au gros bout de moins de 60 cm :			
3			31 00	----- bois de mine	2,5	m ³	m ³
3			39 00	----- autres rondins	2,5	m ³	m ³
3			90 00	---- autres	2,5	m ³	m ³
		4403.92		-- De hêtre (<i>Fagus spp.</i>)			
3			10 00	--- bois équarris.....	2,5	m ³	m ³
				--- bois bruts, même écorcés ou dégrossis :			
3			20 00	---- bois de trituration en rondins d'une longueur de moins de 2.50 mètres et ayant une circonférence au gros bout de 20 cm exclus à 110 cm inclus ou en quartiers d'une longueur de moins de 2.50 mètres	2,5	m ³	m ³
				---- rondins d'une circonférence au gros bout de moins de 60 cm :			
3			31 00	----- bois de mine	2,5	m ³	m ³
3			39 00	----- autres rondins	2,5	m ³	m ³
3			90 00	---- autres	2,5	m ³	m ³
		4403.99		-- Autres			
			10	--- bois équarris :			
				---- bois communs :			
3			11	----- peuplier	2,5	m ³	m ³
3			12	----- eucalyptus	2,5	m ³	m ³
3			13	----- châtaigner	2,5	m ³	m ³
3			19	---- autres.....	2,5	m ³	m ³
				---- bois fins :			
3			91	----- noyer.....	2,5	m ³	m ³
3			92	----- cèdre.....	2,5	m ³	m ³
3			93	----- arganier	2,5	m ³	m ³
3			94	----- thuya.....	2,5	m ³	m ³
3			99	---- autres.....	2,5	m ³	m ³
				--- bois bruts, même écorcés ou dégrossis :			
3			20 00	---- bois de trituration en rondins d'une longueur de moins de 2.50 mètres et ayant une circonférence au gros bout de 20 cm exclus à 110 cm inclus ou en quartiers d'une longueur de moins de 2.50 mètres	2,5	m ³	m ³
				---- rondins d'une circonférence au gros bout de moins de 60 cm :			
3			31 00	----- bois de mine	2,5	m ³	m ³
3			39 00	----- autres rondins.....	2,5	m ³	m ³
				---- autres :			
3			40	----- bois fins :			
3			10	----- acajou	2,5	m ³	m ³
3			20	----- noyer	2,5	m ³	m ³
3			30	----- cèdre.....	2,5	m ³	m ³
3			40	----- arganier.....	2,5	m ³	m ³
3			50	----- thuya.....	2,5	m ³	m ³
3			90	---- autres.....	2,5	m ³	m ³
				---- autres :			
3			91 00	----- eucalyptus et mimosa	2,5	m ³	m ³
3			99 00	---- autres	2,5	m ³	m ³
	44.04			Bois feuillards; échelas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; bois en éclisses, lames, rubans et similaires.			

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
		4404.10	00	– De conifères			
5			10	--- bois fendus (bois feuillards, échalas, lisses, lattes), pieux et piquets appointés non sciés longitudinalement.....	2,5	kg	–
5			20	--- bois en éclisses, lames ou rubans ; copeaux pour la vinaigrerie et similaires.	2,5	kg	–
5			90	--- autres	2,5	kg	–
		4404.20	00	– Autres que de conifères			
5			10	--- bois fendus (bois feuillards, échalas, lisses, lattes), pieux et piquets appointés non sciés longitudinalement.....	2,5	kg	–
5			20	--- bois en éclisses, lames ou rubans ; copeaux pour la vinaigrerie et similaires... --- autres :	2,5	kg	–
5			91	---- en bois communs	2,5	kg	–
5			99	---- en bois fins	2,5	kg	–
	44.05	4405.00	00	Laine (paille) de bois; farine de bois.			
5			10	--- laine (paille) de bois	2,5	kg	–
5			90	--- farine de bois.....	2,5	kg	–
	44.06			Traverses en bois pour voies ferrées ou similaires.			
		4406.10	00	– Non imprégnées			
3			10	--- en bois de conifères.....	2,5	m ³	m ³
3			90	--- autres	2,5	m ³	m ³
		4406.90	00	– Autres			
3			10	--- en bois de conifères.....	2,5	m ³	m ³
3			90	--- autres	2,5	m ³	m ³
	44.07			Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm.			
		4407.10		– De conifères			
				--- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
3			11 00	---- sciages de tonnellerie.....	2,5	m ³	m ³
			19	---- autres :			
3			10	----- planchettes destinées à la fabrication de crayons.....	10	m ³	m ³
3			20	----- bois d'une longueur de 125 cm ou moins et d'une épaisseur de moins de 12,5 mm	10	m ³	m ³
				----- autres :			
3			91	----- d'une épaisseur inférieure ou égale à 50 mm.....	10	m ³	m ³
3			99	----- d'une épaisseur supérieure à 50 mm	10	m ³	m ³
			90	--- autres :			
				---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
5			11	----- lames et frises pour parquets, non assemblées.....	10	m ³	–
5			19	----- autres.....	10	m ³	–
				---- autres :			
5			91	----- lattis (dits «lattis armés»), treillage de clôture	10	m ³	–
5			99	----- autres.....	10	m ³	–
				– De bois tropicaux visés à la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre :			
		[4407.24]					

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
		4407.21		-- Mahogany (<i>Swietenia spp.</i>)			
3			11 00	--- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
			19	---- sciages de tonnellerie.....	2,5	m ³	m ³
				---- autres :			
3			10	---- planchettes destinées à la fabrication de crayons.....	10	m ³	m ³
3			90	---- autres.....	10	m ³	m ³
			90	--- autres :			
				---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
5			11	---- lames et frises pour parquets, non assemblées.....	10	m ³	-
5			19	---- autres.....	10	m ³	-
				---- autres :			
5			91	---- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture.....	10	m ³	-
5			99	---- autres.....	10	m ³	-
		4407.22		-- Virola, Imbuia et Balsa			
				--- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
3			11 00	---- sciages de tonnellerie.....	2,5	m ³	m ³
			19	---- autres :			
3			10	---- planchettes destinées à la fabrication de crayons.....	10	m ³	m ³
3			90	---- autres.....	10	m ³	m ³
			90	--- autres :			
				---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
5			11	---- lames et frises pour parquets, non assemblées.....	10	m ³	-
5			19	---- autres.....	10	m ³	-
				---- autres :			
5			91	---- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture.....	10	m ³	-
5			99	---- autres.....	10	m ³	-
		4407.25		-- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau			
				--- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
3			11 00	---- sciages de tonnellerie.....	2,5	m ³	m ³
			19	---- autres :			
3			10	---- planchettes destinées à la fabrication de crayons.....	10	m ³	m ³
3			90	---- autres.....	10	m ³	-
			90	--- autres :			
				---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
5			11	---- lames et frises pour parquets, non assemblées.....	10	m ³	-
5			19	---- autres.....	10	m ³	-
				---- autres :			
5			91	---- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture.....	10	m ³	-
5			99	---- autres.....	10	m ³	-
		4407.26		-- White Lauan, White Meranti, White Seraya, Yellow Meranti et Alan			
				--- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
3			11 00	---- sciages de tonnellerie.....	2,5	m ³	m ³
			19	---- autres :			
3			10	---- planchettes destinées à la fabrication de crayons.....	10	m ³	m ³
3			90	---- autres.....	10	m ³	-
			90	--- autres :			
				---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
5			11	---- lames et frises pour parquets, non assemblées.....	10	m ³	-
5			19	---- autres.....	10	m ³	-

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification			Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
5			----- autres :			
5		91	----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture.....	10	m ³	-
		99	----- autres.....	10	m ³	-
		4407.27	-- Sapelli			
			---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
3		11 00	---- sciages de tonnellerie.....	2,5	m ³	m ³
		19	---- autres :			
3		10	---- planchettes destinées à la fabrication de crayons.....	10	m ³	m ³
3		90	---- autres.....	10	m ³	m ³
		90	---- autres :			
			---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
5		11	---- lames et frises pour parquets, non assemblées.....	10	m ³	-
5		19	---- autres.....	10	m ³	-
			---- autres :			
5		91	----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture.....	10	m ³	-
5		99	----- autres.....	10	m ³	-
		4407.28	-- Iroko			
			---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
3		11 00	---- sciages de tonnellerie.....	2,5	m ³	m ³
		19	---- autres :			
3		10	---- planchettes destinées à la fabrication de crayons.....	10	m ³	m ³
		90	---- autres.....	10	m ³	m ³
		90	---- autres :			
			---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
5		11	---- lames et frises pour parquets, non assemblées.....	10	m ³	-
5		19	---- autres.....	10	m ³	-
			---- autres :			
5		91	----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture.....	10	m ³	-
5		99	----- autres.....	10	m ³	-
		4407.29	-- Autres			
			---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
3		12 00	---- sciages de tonnellerie.....	2,5	m ³	m ³
		18	---- autres :			
3		10	---- planchettes destinées à la fabrication de crayons.....	10	m ³	m ³
			---- autres :			
3		91	----- bois communs.....	10	m ³	m ³
3		99	----- bois fins.....	10	m ³	m ³
		80	---- autres :			
			---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
5		11	---- lames et frises pour parquets, non assemblées.....	10	m ³	-
5		19	---- autres.....	10	m ³	-
			---- autres :			
5		91	----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture.....	10	m ³	-
5		99	----- autres.....	10	m ³	-
		4407.91	-- Autres : -- De chêne (Quercus spp.)			
			---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
3		11 00	---- sciages de tonnellerie.....	2,5	m ³	m ³
		19	---- autres :			
3		10	---- planchettes destinées à la fabrication de crayons.....	10	m ³	m ³
3		90	---- autres.....	10	m ³	m ³
		90	---- autres :			

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
				---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
5			11	----- lames et frises pour parquets, non assemblées.....	10	m ³	-
5			19	----- autres.....	10	m ³	-
				---- autres :			
5			91	----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture.....	10	m ³	-
5			99	----- autres.....	10	m ³	-
		4407.92		-- De hêtre (<i>Fagus spp.</i>)			
				--- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
3			11 00	---- sciages de tonnellerie.....	2,5	m ³	m ³
			19	---- autres :			
3			10	----- planchettes destinées à la fabrication de crayons.....	10	m ³	m ³
3			90	----- autres.....	10	m ³	m ³
			90	--- autres :			
				---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
5			11	----- lames et frises pour parquets, non assemblées.....	10	m ³	-
5			19	----- autres.....	10	m ³	-
				---- autres :			
5			91	----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture.....	10	m ³	-
5			99	----- autres.....	10	m ³	-
		4407.93		-- D'érable (<i>Acer spp.</i>)			
				--- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
3			11 00	---- sciages de tonnellerie.....	2,5	m ³	m ³
			19	---- autres :			
3			10	----- planchettes destinées à la fabrication de crayons.....	10	m ³	m ³
3			90	----- autres.....	10	m ³	m ³
			90	--- autres :			
				---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
5			11	----- lames et frises pour parquets, non assemblées.....	10	m ³	-
5			19	----- autres.....	10	m ³	-
				---- autres :			
5			91	----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture.....	10	m ³	-
5			99	----- autres.....	10	m ³	-
		4407.94		-- De cerisier (<i>Prunus spp.</i>)			
				--- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
3			11 00	---- sciages de tonnellerie.....	2,5	m ³	m ³
			19	---- autres :			
3			10	----- planchettes destinées à la fabrication de crayons.....	10	m ³	m ³
3			90	----- autres.....	10	m ³	m ³
			90	--- autres :			
				---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
5			11	----- lames et frises pour parquets, non assemblées.....	10	m ³	-
5			19	----- autres.....	10	m ³	-
				---- autres :			
5			91	----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture.....	10	m ³	-
5			99	----- autres.....	10	m ³	-
		4407.95		-- De frêne (<i>Fraxinus spp.</i>)			
				--- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
3			11 00	---- sciages de tonnellerie.....	2,5	m ³	m ³
			19	---- autres :			
3			10	----- planchettes destinées à la fabrication de crayons.....	10	m ³	m ³
3			90	----- autres.....	10	m ³	m ³

Codification			Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
		90	--- autres :			
5		11	---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
5		19	----- lames et frises pour parquets, non assemblées	10	m ³	-
			----- autres.....	10	m ³	-
			--- autres :			
5		91	----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture.....	10	m ³	-
5		99	----- autres.....	10	m ³	-
	4407.99		-- Autres			
			--- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
3		12 00	---- sciages de tonnellerie.....	2,5	m ³	m ³
		18	---- autres :			
3		10	----- planchettes destinées à la fabrication de crayons.....	10	m ³	m ³
			----- autres :			
			----- bois communs :			
3		21	----- peuplier	10	m ³	m ³
3		29	----- autres	10	m ³	m ³
			----- bois fins :			
3		91	----- noyer	10	m ³	m ³
3		92	----- cèdre	10	m ³	m ³
3		93	----- arganier	10	m ³	m ³
3		94	----- thuya	10	m ³	m ³
3		99	----- autres	10	m ³	m ³
		80	--- autres :			
			---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
5		11	----- lames et frises pour parquets, non assemblées	10	m ³	-
5		19	----- autres.....	10	m ³	-
			--- autres :			
5		91	----- lattis en bois ou roseau (dits «lattis armés»), treillages de clôture	10	m ³	-
5		99	----- autres.....	10	m ³	-
	44.08		Feuilles pour placage (y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur n'excédant pas 6 mm.			
	4408.10		- De conifères			
5		10 00	--- feuilles pour placage obtenues par tranchage de bois stratifié	2,5	kg	-
			--- autres :			
			---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés d'une épaisseur supérieure à 5 mm :			
3		21 00	----- sciages de tonnellerie.....	2,5	kg	m ³
		29	----- autres :			
3		10	----- planchettes destinées à la fabrication de crayons	2,5	kg	m ³
3		20	----- bois d'une longueur de 125 cm ou moins	2,5	kg	m ³
3		90	----- autres.....	2,5	kg	m ³
		30	--- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
5		10	----- lames et frises pour parquets, non assemblées	2,5	kg	-
5		90	----- autres.....	2,5	kg	-
			---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés d'une épaisseur égale ou inférieure à 5 mm; feuilles de placage et bois pour contre-plaqué, de même épaisseur :			
		40	----- planchettes destinées à la fabrication de crayons :			
5		10	----- d'une épaisseur égale ou inférieure à 1 mm.....	2,5	kg	-
5		90	----- d'une épaisseur de plus de 1 mm.....	2,5	kg	-
			----- autres :			

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
5			51 00	----- renforcées sur une face de papier ou de tissus.....	2,5	kg	-
5			59 00	----- autres.....	2,5	kg	-
			90	---- autres :			
5			10	----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture.....	2,5	kg	-
5			90	----- autres.....	2,5	kg	-
				- De bois tropicaux visés à la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre :			
				-- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau			
		4408.31					
5			10 00	--- feuilles pour placage obtenues par tranchage de bois stratifié.....	2,5	kg	-
				--- autres :			
				---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés d'une épaisseur supérieure à 5 mm :			
3			21 00	----- sciages de tonnellerie.....	2,5	kg	m ³
			29	----- autres :			
3			10	----- planchettes destinées à la fabrication de crayons.....	2,5	kg	m ³
				----- autres :			
3			20	----- bois communs.....	2,5	kg	m ³
3			90	----- bois fins.....	2,5	kg	m ³
			30	---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
5			10	---- lames et frises pour parquets, non assemblées.....	2,5	kg	-
5			90	---- autres.....	2,5	kg	-
				---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés d'une épaisseur égale ou inférieure à 5 mm; feuilles de placage et bois pour contre-plaqués, de même épaisseur :			
			40	---- planchettes destinées à la fabrication de crayons :			
5			10	---- d'une épaisseur égale ou inférieure à 1 mm.....	2,5	kg	-
5			90	---- d'une épaisseur de plus de 1 mm.....	2,5	kg	-
				---- autres :			
5			50 00	----- renforcées sur une face de papier ou de tissus.....	2,5	kg	-
				----- autres :			
5			61 00	----- en bois fins.....	2,5	kg	-
5			69 00	----- autres.....	2,5	kg	-
			90	---- autres :			
5			10	----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture.....	2,5	kg	-
5			90	----- autres.....	2,5	kg	-
				-- Autres			
		4408.39					
5			10 00	--- feuilles pour placage obtenues par tranchage de bois stratifié.....	2,5	kg	-
				--- autres :			
				---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés d'une épaisseur supérieure à 5 mm :			
3			21 00	----- sciages de tonnellerie.....	2,5	kg	m ³
			29	----- autres :			
3			10	----- planchettes destinées à la fabrication de crayons.....	2,5	kg	m ³
3			20	----- autres, bois communs.....	2,5	kg	m ³
3			90	----- bois fins.....	2,5	kg	m ³
			30	---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
5			10	---- lames et frises pour parquets, non assemblées.....	2,5	kg	-
5			90	---- autres.....	2,5	kg	-
				---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés d'une épaisseur égale ou inférieure à 5 mm; feuilles de placage et bois pour contre-plaqués, de même épaisseur :			
			40	---- planchettes destinées à la fabrication de crayons :			
5			10	---- d'une épaisseur égale ou inférieure à 1 mm.....	2,5	kg	-
5			90	---- d'une épaisseur de plus de 1 mm.....	2,5	kg	-
				---- autres :			
5			50 00	----- renforcées sur une face de papier ou de tissus.....	2,5	kg	-

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
5		61	00	----- autres :			
5		69	00	----- en bois fins	2,5	kg	-
		90		----- autres	2,5	kg	-
5		10		----- autres :			
5		90		----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture.....	2,5	kg	-
				----- autres	2,5	kg	-
				4408.90			
				- Autres			
5		10	00	---- feuilles pour placage obtenues par tranchage de bois stratifié	2,5	kg	-
				---- autres :			
				---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés d'une épaisseur supérieure à 5 mm :			
3		22	00	----- sciages de tonnellerie	2,5	kg	-
		28		----- autres :			
3		10		----- planchettes destinées à la fabrication de crayons	2,5	kg	-
3		90		----- autres	2,5	kg	-
		32		---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
5		10		----- lames et frises pour parquets, non assemblées	2,5	kg	-
5		90		----- autres.....	2,5	kg	-
				---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés d'une épaisseur égale ou inférieure à 5 mm; feuilles de placage et bois pour contre-plaqués, de même épaisseur :			
		42		----- planchettes destinées à la fabrication de crayons :			
5		10		----- d'une épaisseur égale ou inférieure à 1 mm.....	2,5	kg	-
5		90		----- d'une épaisseur de plus de 1 mm.....	2,5	kg	-
				----- autres :			
5		52	00	----- renforcées sur une face de papier ou de tissus.....	2,5	kg	-
				----- autres :			
5		62	00	----- en bois fins (noyer, cèdre, arganier, thuya, etc.).....	2,5	kg	-
5		68	00	----- autres	2,5	kg	-
		90		----- autres :			
5		10		----- lattis en bois ou roseau (dits «lattis armés»), treillages de clôture	2,5	kg	-
5		90		----- autres	2,5	kg	-
				44.09			
				Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout.			
				4409.10			
				- De conifères			
5		10	00	---- bois filés	25	kg	-
		90		---- autres :			
				---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rainés, bouvetés, languetés, feuillurés, chanfreinés ou similaires :			
5		11		----- lames et frises pour parquets, non assemblées	25	kg	-
5		19		----- autres.....	25	kg	-
				---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5		20		----- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées	25	kg	-
				----- autres :			
5		31		----- pour conduites électriques	25	kg	-
5		39		----- autres.....	25	kg	-
				----- autres :			
5		91		----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture.....	25	kg	-
5		99		----- autres.....	25	kg	-
				- Autres que de conifères:			
				[4409.20]			

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification			Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
	4409.21		-- En bambou			
5		10 00	--- bois filés	25	kg	-
		90	--- autres :			
			---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rainés, bouvetés, languetés, feuillurés, chanfreinés ou similaires :			
5		11	---- lames et frises pour parquets, non assemblées	25	kg	-
5		19	---- autres	25	kg	-
			---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5		20	----- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées	25	kg	-
			----- autres :			
5		31	----- pour conduites électriques	25	kg	-
5		39	----- autres	25	kg	-
			----- autres :			
5		91	----- lattis en bois ou roseau (dits «lattis armés»), treillages de clôture	25	kg	-
5		99	----- autres	25	kg	-
	4409.29		-- Autres			
5		10 00	--- bois filés	25	kg	-
		90	--- autres :			
			---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rainés, bouvetés, languetés, feuillurés, chanfreinés ou similaires :			
5		11	---- lames et frises pour parquets, non assemblées	25	kg	-
5		19	---- autres	25	kg	-
			---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5		20	----- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées	25	kg	-
			----- autres :			
5		31	----- pour conduites électriques	25	kg	-
5		39	----- autres	25	kg	-
			----- autres :			
5		91	----- lattis en bois ou roseau (dits «lattis armés»), treillages de clôture	25	kg	-
5		99	----- autres	25	kg	-
	44.10		Panneaux de particules, panneaux dits «oriented strand board» (OSB) et panneaux similaires (par exemple «Waferboard»), en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques.			
	4410.11		-- Panneaux de particules			
		10	--- bruts ou simplement poncés :			
			---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5		11	----- pour conduites électriques	17,5	kg	-
5		19	----- autres	17,5	kg	-
5		90	---- autres	17,5	kg	m ³
		20	--- recouverts en surface de papier imprégné de mélamine :			
			---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5		11	----- pour conduites électriques	17,5	kg	-
5		19	----- autres	17,5	kg	-
5		90	---- autres	17,5	kg	m ³
		30	--- recouverts en surface de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matière plastique :			
			---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5		11	----- pour conduites électriques	17,5	kg	-
5		19	----- autres	17,5	kg	-

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
5			90	---- autres	17,5	kg	m ³
			90	---- autres :			
				---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5			10	---- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées	17,5	kg	-
				---- autres :			
5			21	---- pour conduites électriques	17,5	kg	-
5			29	---- autres	17,5	kg	-
5			90	---- autres	17,5	kg	m ³
		4410.12		-- Panneaux dits "oriented strand board" (OSB)			
				---- bruts ou simplement poncés :			
			10	---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5			10	---- pour conduites électriques	17,5	kg	-
5			90	---- autres	17,5	kg	-
5			20 00	---- autres	17,5	kg	m ³
				---- autres :			
			30	---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5			10	---- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées	17,5	kg	-
				---- autres :			
5			91	---- pour conduites électriques	17,5	kg	-
5			99	---- autres	17,5	kg	-
5			90 00	---- autres	17,5	kg	m ³
		4410.19		-- Autres			
				---- panneaux dits "waferboard" :			
			11	---- bruts ou simplement poncés :			
				---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5			11	---- pour conduites électriques	17,5	kg	-
5			19	---- autres	17,5	kg	-
5			90	---- autres	17,5	kg	m ³
				---- autres :			
			19	---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5			10	---- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées	17,5	kg	-
				---- autres :			
5			21	---- pour conduites électriques	17,5	kg	-
5			29	---- autres	17,5	kg	-
5			90	---- autres	17,5	kg	m ³
				---- autres :			
			91	---- bruts ou simplement poncés :			
				---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5			11	---- pour conduites électriques	17,5	kg	-
5			19	---- autres	17,5	kg	-
5			90	---- autres	17,5	kg	m ³
			92	---- recouverts en surface de papier imprégné de mélamine :			
				---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5			11	---- pour conduites électriques	17,5	kg	-
5			19	---- autres	17,5	kg	-
5			90	---- autres	17,5	kg	m ³
			93	---- recouverts en surface de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matière plastique :			
				---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5			11	---- pour conduites électriques	17,5	kg	-
5			19	---- autres	17,5	kg	-

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
5			90	----- autres	17,5	kg	m ³
			99	----- autres : ----- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5			10	----- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées.....	17,5	kg	-
				----- autres :			
5			21	----- pour conduites électriques	17,5	kg	-
5			29	----- autres.....	17,5	kg	-
5			90	----- autres	17,5	kg	m ³
				[4410.21]			
				[4410.29]			
				[4410.31]			
				[4410.32]			
				[4410.33]			
				[4410.39]			
				4410.90			
				- Autres			
			10	--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5			10	---- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées.....	17,5	kg	-
				---- autres :			
5			91	---- pour conduites électriques.....	17,5	kg	-
5			99	---- autres.....	17,5	kg	-
			90	--- autres :			
5			10	---- formés de déchets de lin	17,5	kg	m ³
5			90	---- autres	17,5	kg	m ³
	44.11			Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques.			
				- Panneaux de densité moyenne (dits "MDF") :			
				[4411.11]			
				4411.12			
				-- D'une épaisseur n'excédant pas 5 mm			
			10	--- non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface :			
8			10	---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires	17,5	kg	-
5			90	---- autres.....	17,5	kg	m ³
			90	--- autres :			
8			10	---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires	17,5	kg	-
5			90	---- autres.....	17,5	kg	m ³
				4411.13			
				-- D'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm			
			10	--- non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface :			
8			10	---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires	17,5	kg	-
5			90	---- autres.....	17,5	kg	m ³
			90	--- autres :			
8			10	---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires	17,5	kg	-
5			90	---- autres.....	17,5	kg	m ³
				4411.14			
				-- D'une épaisseur excédant 9 mm			
			10	--- non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface :			

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
8			10	---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires.....	17,5	kg	-
5			90	---- autres.....	17,5	kg	m ³
			90	---- autres :			
8			10	---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires.....	17,5	kg	-
5			90	---- autres.....	17,5	kg	m ³
				[4411.19]			
				[4411.21]			
				[4411.29]			
				[4411.31]			
				[4411.39]			
				- Autres:			
				[4411.91]			
				4411.92			
				-- D'une masse volumique excédant 0,8 g/cm³			
			10	--- non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface :			
8			10	---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires.....	17,5	kg	-
5			90	---- autres.....	17,5	kg	m ³
			90	---- autres :			
8			10	---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires.....	17,5	kg	-
5			90	---- autres.....	17,5	kg	m ³
				4411.93			
				-- D'une masse volumique excédant 0,5 g/cm³ mais n'excédant pas 0,8 g/cm³			
			10	--- non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface :			
8			10	---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires.....	17,5	kg	-
5			90	---- autres.....	17,5	kg	m ³
			90	---- autres :			
8			10	---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires.....	17,5	kg	-
5			90	---- autres.....	17,5	kg	m ³
				4411.94			
				-- D'une masse volumique n'excédant pas 0,5 g/cm³			
			10	--- non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface :			
8			10	---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires.....	17,5	kg	-
5			90	---- autres.....	17,5	kg	m ³
			90	---- autres :			
8			10	---- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires.....	17,5	kg	-
5			90	---- autres.....	17,5	kg	m ³
				[4411.99]			
	44.12			Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires.			
				4412.10			
				- En bambou			

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
			10	--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5			10	---- décorées.....	17,5	m ³	-
				---- autres :			
5			91	----- pour conduites électriques.....	17,5	m ³	-
5			99	----- autres.....	17,5	m ³	-
				--- autres :			
5			91 00	---- bois contre-plaqués dont l'une des faces au moins est en pin, en lauan rouge (<i>Shorea négrosensis</i>), en almon (<i>Shorea almon</i>) en bouleau ou en sapin de Douglas (<i>Pseudotsuga taxifolia</i>).....	17,5	m ³	m ³
			99	---- autres :			
5			10	----- bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de placage....	17,5	m ³	m ³
				----- bois contre-plaqués à âme épaisse :			
5			21	----- à âme panneauyée, lattée ou lamellée.....	17,5	m ³	m ³
5			29	----- autres.....	17,5	m ³	m ³
5			90	----- autres.....	17,5	m ³	m ³
		[4412.13]					
		[4412.14]					
		[4412.19]					
		[4412.22]					
		[4412.23]					
		[4412.29]					
		4412.31		--- Autres bois contre-plaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédent pas 6 mm :			
				-- Ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux visés à la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre			
			10	--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5			10	---- décorées.....	17,5	m ³	-
				---- autres :			
5			91	----- pour conduites électriques.....	17,5	m ³	-
5			99	----- autres.....	17,5	m ³	-
				--- autres :			
5			91 00	---- bois contre-plaqués dont l'une des faces au moins est en pin, en lauan rouge (<i>Shorea négrosensis</i>), en almon (<i>Shorea almon</i>) en bouleau ou en sapin de Douglas (<i>Pseudotsuga taxifolia</i>).....	17,5	m ³	m ³
			99	---- autres :			
5			10	----- bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de placage....	17,5	m ³	m ³
				----- bois contre-plaqués à âme épaisse :			
5			21	----- à âme panneauyée, lattée ou lamellée.....	17,5	m ³	m ³
5			29	----- autres.....	17,5	m ³	m ³
5			90	----- autres.....	17,5	m ³	m ³
		4412.32		-- Autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères			
			10	--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5			10	---- décorées.....	17,5	m ³	-
				---- autres :			
5			91	----- pour conduites électriques.....	17,5	m ³	-
5			99	----- autres.....	17,5	m ³	-
				--- autres :			
5			91 00	---- bois contre-plaqués dont l'une des faces au moins est en pin, en lauan rouge (<i>Shorea négrosensis</i>), en almon (<i>Shorea almon</i>) en bouleau ou en sapin de Douglas (<i>Pseudotsuga taxifolia</i>).....	17,5	m ³	m ³
			99	---- autres :			
5			10	----- bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de placage....	17,5	m ³	m ³
				----- bois contre-plaqués à âme épaisse :			
5			21	----- à âme panneauyée, lattée ou lamellée.....	17,5	m ³	m ³
5			29	----- autres.....	17,5	m ³	m ³
5			90	----- autres.....	17,5	m ³	m ³
		4412.39		-- Autres			

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
			10	--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5			10	---- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées.....	17,5	m ³	-
				---- autres :			
5			91	---- pour conduites électriques.....	17,5	m ³	-
5			99	---- autres.....	17,5	m ³	-
				--- autres :			
5			91 00	---- dont l'une des faces au moins est en pin, en lauan rouge (<i>Shorea négrosensis</i>), en almon (<i>Shorea almon</i>) en bouleau ou en sapin de Douglas (<i>Pseudotsuga taxifolia</i>).....	17,5	m ³	m ³
			99	---- autres :			
5			10	---- constitués exclusivement de feuilles de placage.....	17,5	m ³	m ³
				---- à âme épaisse :			
5			21	---- à âme panneauyée, lattée ou lamellée.....	17,5	m ³	m ³
5			29	---- autres.....	17,5	m ³	m ³
5			90	---- autres.....	17,5	m ³	m ³
				- Autres:			
				-- A âme panneauyée, lattée ou lamellée			
			10	--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5			10	---- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées.....	17,5	m ³	-
				---- autres :			
5			91	---- pour conduites électriques.....	17,5	m ³	-
5			99	---- autres.....	17,5	m ³	-
				--- autres :			
5			91 00	---- bois plaqués ou contre-plaqués dont l'une des faces au moins est en pin, en lauan rouge (<i>Shorea négrosensis</i>), en almon (<i>Shorea almon</i>) en bouleau ou en sapin de Douglas (<i>Pseudotsuga taxifolia</i>).....	17,5	m ³	m ³
			99	---- autres :			
5			10	---- bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de placage....	17,5	m ³	m ³
				---- bois contre-plaqués à âme épaisse :			
5			21	---- à âme panneauyée, lattée ou lamellée.....	17,5	m ³	m ³
5			29	---- autres.....	17,5	m ³	m ³
5			90	---- autres.....	17,5	m ³	m ³
				-- Autres			
			20	--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5			10	---- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées.....	17,5	m ³	-
				---- autres :			
5			91	---- pour conduites électriques.....	17,5	m ³	-
5			99	---- autres.....	17,5	m ³	-
				--- autres :			
5			92 00	---- bois plaqués ou contre-plaqués dont l'une des faces au moins est en pin, en lauan rouge (<i>Shorea négrosensis</i>), en almon (<i>Shorea almon</i>) en bouleau ou en sapin de Douglas (<i>Pseudotsuga taxifolia</i>).....	17,5	m ³	m ³
			98	---- autres :			
5			10	---- bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de placage....	17,5	m ³	m ³
				---- bois contre-plaqués à âme épaisse :			
5			21	---- à âme panneauyée, lattée ou lamellée.....	17,5	m ³	m ³
5			29	---- autres.....	17,5	m ³	m ³
5			90	---- autres.....	17,5	m ³	m ³
				Bois dits «densifiés», en blocs, planches, lames ou profilés.			
			00	--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
5	44.13	4413.00	10	---- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées.....	17,5	kg	-

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comparémentaires
5			21	---- autres :			
5			29	---- pour conduites électriques.....	17,5	kg	-
				---- autres.....	17,5	kg	-
				--- autres :			
5			91	---- bois massifs	17,5	kg	-
5			92	---- bois lamellés.....	17,5	kg	-
5			99	---- autres	17,5	kg	-
	44.14	4414.00		Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires.			
8			10 00	--- en panneaux de fibres du n° 44.11	25	kg	-
8			90 00	--- autres	25	kg	-
	44.15			Caisnes, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, en bois ; tambours (tourets) pour câbles, en bois ; palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois ; rehausses de palettes en bois.			
		4415.10		- Caisnes, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires; tambours (tourets) pour câbles			
8			10 00	--- en panneaux de fibres du n° 44.11	25	u	-
			90	--- autres :			
5			10	---- tambours (tourets) pour cables	25	u	-
				---- autres :			
5			20	----- fabriqués (même partiellement) de bois plaqués ou de bois contre-plaqués.....	25	u	-
				----- autres :			
				----- en bois sciés :			
5			31	----- caisses et caissettes en panneaux pleins.....	25	u	-
5			32	----- caisses et caissettes à claire-voie.....	25	u	-
5			39	----- autres	25	u	-
				----- en bois tranchés ou déroulés :			
5			91	----- cageots.....	25	u	-
5			93	----- cylindres	25	u	-
5			99	----- autres	25	u	-
		4415.20		- Palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement; rehausses de palettes			
8			10 00	--- en panneaux de fibres du n° 44.11	25	u	-
				--- autres :			
8			91 00	---- rehausses de palettes en bois.....	25	u	-
			99	---- autres :			
				----- palettes-caisses :			
5			10	----- fabriquées (même partiellement) de bois plaqués ou de bois contre-plaqués.....	25	u	-
				----- autres :			
5			21	----- en bois sciés	25	u	-
5			29	----- en bois tranchés ou déroulés.....	25	u	-
5			90	----- autres.....	25	u	-
	44.16	4416.00		Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains.			
8			10 00	--- en panneaux de fibres du n° 44.11	25	kg	-
				--- autres :			
			20	---- merrains même sciés sur les deux faces principales, mais non autrement travaillés :			
5			10	----- merrains fendus sur les deux faces ou sciés sur une seule face	10	kg	-
5			90	---- autres.....	10	kg	-
				---- futailles, cuves, baquets, seaux et autres ouvrages de tonnellerie, et leurs parties :			
				---- montés :			
7			31 00	----- futailles, fûts ou foudres	25	kg	-
8			32 00	----- cuves, baquets, seaux, brocs et autres ouvrages similaires	25	kg	-
7			39 00	----- autres	25	kg	-
7			90 00	----- non montés, y compris les parties	25	kg	-

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification			Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
	44.17	4417.00	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois.			
8		10 00	--- en panneaux de fibres du n° 44.11	25	kg	-
			--- autres :			
7		20 00	---- manches d'articles de coutellerie et de couverts de table ; montures de brosses.....	25	kg	-
			---- autres :			
		30	----- outils, montures et manches d'outils :			
7		10	----- en bois communs.....	25	kg	-
7		90	----- en bois fins.....	25	kg	-
			----- autres :			
7		91 00	----- formes pour chaussures	2,5	kg	-
8		92 00	----- embauchoirs et tendeurs pour chaussures.....	2,5	kg	-
7		99 00	----- autres.....	25	kg	-
	44.18		Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux («shingles» et «shakes»), en bois.			
		4418.10	00 -- Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles			
8		10	--- en panneaux de fibres du n° 44.11	25	kg	-
5		90	--- autres	25	kg	N
		4418.20	00 -- Portes et leurs cadres, chambranles et seuils			
8		10	--- en panneaux de fibres du n° 44.11	25	kg	-
5		90	--- autres	25	kg	N
		[4418.30]				
		4418.40	00 -- Coffrages pour le bétonnage			
8		10	--- en panneaux de fibres du n° 44.11	25	kg	-
5		90	--- autres	25	kg	-
		4418.50	00 -- Bardeaux («shingles» et «shakes»)			
8		10	--- en panneaux de fibres du n° 44.11	25	kg	-
5		90	--- autres	25	kg	-
		4418.60	-- Poteaux et poutres			
8		10 00	--- en panneaux de fibres du n° 44.11	25	kg	-
5		90 00	--- autres	25	kg	-
			-- Panneaux assemblés pour revêtement de sol :			
		4418.71	-- Pour sols mosaïques			
8		10 00	--- en panneaux de fibres du n° 44.11	25	kg	-
5		90 00	--- autres	25	kg	-
		4418.72	-- Autres, multicouches			
8		10 00	--- en panneaux de fibres du n° 44.11	25	kg	-
5		90 00	--- autres	25	kg	-
		4418.79	-- Autres			

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
8		10	00	--- en panneaux de fibres du n° 44.11	25	kg	-
5		90	00	--- autres	25	kg	-
		4418.90	00	- Autres			
8			20	--- en panneaux de fibres du n° 44.11	25	kg	-
5			92	--- autres :			
5			98	---- panneaux cellulaires même recouverts de feuilles de métal commun	25	kg	-
				---- autres	25	kg	-
	44.19	4419.00	00	Articles en bois pour la table ou la cuisine.			
8			10	--- en panneaux de fibres du n° 44.11	25	kg	-
				--- autres :			
8			21	---- ustensiles de ménage :			
8			29	----- mesures de capacité	25	kg	-
8			30	----- autres	25	kg	-
				---- ouvrages de petite ébénisterie	25	kg	-
				---- autres :			
5			91	----- ouvrages de tournerie.....	25	kg	-
5			99	----- autres.....	25	kg	-
	44.20			Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie, et ouvrages similaires, en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois ne relevant pas du Chapitre 94.			
		4420.10	00	- Statuettes et autres objets d'ornement, en bois			
8			10	--- en panneaux de fibres du n° 44.11	10	kg	-
8			90	--- autres	10	kg	-
		4420.90		- Autres			
8			10	--- en panneaux de fibres du n° 44.11	25	kg	-
				--- autres :			
5			91	---- bois marquetés et bois incrustés	25	kg	m ³
8			99	---- autres	25	kg	m ³
		4421.10	00	- Cintres pour vêtements			
8			10	--- en panneaux de fibres du n°44.11	25	kg	-
8			90	--- autres	25	kg	-
		4421.90		- Autres			
8			10	---- éventails et écrans à main et leurs montures et parties de montures.....	25	kg	-
5			20	---- buscs pour corsets, pour vêtements ou accessoires du vêtement et similaires....	17,5	kg	-
8			30	---- autres, en panneaux de fibres du n° 44.11	25	kg	-
				---- autres :			
5			40	---- pavés.....	10	kg	-
				---- bois préparés pour allumettes ; chevilles en bois pour chaussures :			
5			51	----- bois préparés pour allumettes	2,5	kg	-
5			59	----- chevilles en bois pour chaussures	2,5	kg	-
			60	---- canettes, busettes pour filature et tissage et pour fils à coudre et articles similaires, en bois tourné :			
5			10	----- petites bobines à dévider pour fil à coudre, à broder, etc.....	17,5	kg	-
5			90	----- autres.....	17,5	kg	-
			90	---- autres :			
8			10	----- rouleaux pour stores avec ou sans ressorts.....	25	kg	-
7			20	----- mesures de capacité	25	kg	-
6			30	----- matériel pour l'économie rurale (clapiers, poulaillers, ruches)	25	kg	N
7			40	----- organes de propulsion pour bateaux (roues à aubes, rames, pagaies, etc...)	25	kg	-

TARIF DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
5			50	----- articles pour l'industrie, non dénommés ni compris ailleurs	25	kg	-
5			60	----- ouvrages de tournerie.....	25	kg	-
5			70	----- lattis en bois ou roseau (dits «lattis armés»), treillages de clôture.....	25	kg	-
8			90	----- autres.....	25	kg	-

